

LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION



Île de France
NATATION

Règlements
et Calendriers

SAISON 2023-2024
VERSION DU 5 AVRIL 2024



VERSION DU 5 Avril 2024 :

- Modif championnat régional été des Maîtres : 25 et 26 Mai 2024, le championnat régional été se tiendra lors du Meeting de Poissy. Les engagements sont à réaliser sur extranat.fr en choisissant le Meeting de Poissy.

NATATION COURSE MAITRES

Ligue Ile-de-France de Natation

163 Boulevard Mortier 75020 Paris

01 40 31 19 25

Internet : <http://www.lif-natation.fr>

Pour les engagements et résultats : natation@lif-natation.fr

Rappels et dispositions communes

■ Catégories d'âges :

Les catégories « maîtres » de World Aquatics seront appliquées à la date considérée.

• Épreuves individuelles pour les compétitions en 2023

C0	20 à 24 ans	2003 à 1999
C1	25 à 29 ans	1998 à 1994
C2	30 à 34 ans	1993 à 1989
C3	35 à 39 ans	1988 à 1984
C4	40 à 44 ans	1983 à 1979
C5	45 à 49 ans	1978 à 1974
C6	50 à 54 ans	1973 à 1969
C7	55 à 59 ans	1968 à 1964

C8	60 à 64 ans	1963 à 1959
C9	65 à 69 ans	1958 à 1954
C10	70 à 74 ans	1953 à 1949
C11	75 à 79 ans	1948 à 1944
C12	80 à 84 ans	1943 à 1939
C13	85 à 89 ans	1938 à 1934
C14	90 à 94 ans	1933 à 1929
C15	95 et après	1928 et avant

• Épreuves individuelles pour les compétitions en 2024

C0	Non autorisés	
C1	25 à 29 ans	1999 à 1995
C2	30 à 34 ans	1994 à 1990
C3	35 à 39 ans	1989 à 1985
C4	40 à 44 ans	1984 à 1980
C5	45 à 49 ans	1979 à 1975
C6	50 à 54 ans	1974 à 1970
C7	55 à 59 ans	1969 à 1965

C8	60 à 64 ans	1964 à 1960
C9	65 à 69 ans	1959 à 1955
C10	70 à 74 ans	1954 à 1950
C11	75 à 79 ans	1949 à 1945
C12	80 à 84 ans	1944 à 1940
C13	85 à 89 ans	1939 à 1935
C14	90 à 94 ans	1934 à 1930
C15	95 et après	1929 et avant

• Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Rappel pour les compétitions et records:

- Une nageuse ou un nageur français appartenant à un club en dehors de l'Ile-de-France ou étranger, engagé sur la compétition, ne pourra pas prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins « vainqueur des championnats d'Ile-de-France open ». Le premier Francilien français sera déclaré champion d'Ile-de-France.
- Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion d'Ile-de-France, ni détenir un record d'Ile-de-France mais seront déclarés vainqueurs des championnats d'Ile-de-France Open. Dans ce cas, le premier relais d'un club francilien qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion d'Ile-de-France.
- Les C0 ne peuvent pas être intégrés dans les relais. Si tel était le cas, ceux-ci ne seraient pas classés.

- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France, Europe ou monde, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions réglementaires.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- **En relais** : pour valider un record de France, tous les nageurs doivent être français. Pour un record d'Europe ou du monde les nageurs doivent avoir la même nationalité.
- Pour toute tentative de record de France en l'absence de chronométrage électronique ou semi-électronique, trois temps manuels sont requis. Toute tentative de record doit faire l'objet d'une annonce préalable. A défaut, le record ne pourra pas être homologué.
- Les records du monde ou d'Europe ne peuvent être validés qu'avec un chronométrage électronique.
- **Officiels** : Un nageur engagé ne pourra plus être officiel dans la réunion dans laquelle il est engagé.

■ **Règlement financier** : voir règlement Natation Course de la LIFN.

Championnats d'hiver Open des Maîtres d'Ile-de-France



2 et 3 décembre 2023

**Boulogne-
Billancourt**

VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR

■ **Équipement** : Bassin de 25 mètres

■ **Programme**

Samedi 2 décembre : 1 ^{ère} réunion	Samedi : 2 ^{ème} réunion
• 4x50 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 Papillon Dames et Messieurs • 100 Dos Dames et Messieurs • 200 Brasse Dames et Messieurs • 100 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 4 Nages Dames et Messieurs • 4x50 4 Nages Dames et Messieurs	• 1500 Nage Libre Dames et Messieurs • 800 Nage Libre Dames et Messieurs • 400 4 Nages Dames et Messieurs
Dimanche : 3 ^{ème} réunion	Dimanche : 4 ^{ème} réunion
• 50 Papillon Dames et Messieurs • 200 4 Nages Dames et Messieurs • 50 Dos Dames et Messieurs • 200 Nage Libre Dames et Messieurs • 50 Brasse Dames et Messieurs • 4x50 Nage Libre Mixtes	• 400 Nage Libre Dames et Messieurs • 200 Papillon Dames et Messieurs • 200 Dos Dames et Messieurs • 50 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 Brasse Dames et Messieurs • 4x50 4 Nages Mixtes

NB : Mixte = 2 Dames et 2 Messieurs

La commission se réserve le droit, dans les épreuves de demi-fond, de ne pas retenir un nageur ou une nageuse dont le temps d'engagement manifestement trop élevé risquerait de pénaliser le bon déroulement de la compétition. **La commission pourra également regrouper les séries Dames et Messieurs des épreuves de demi-fond selon les listes d'engagement.** Et pour la même raison lors de l'épreuve, un nageur ou une nageuse pourra être arrêté.

■ **Règlement sportif**

Conformément aux règles World Aquatics et de la FFN, il n'y aura qu'**un seul départ**

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas, ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e).

■ **Modalités d'engagement** : voir les *dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course LIFN*.

Les clubs devront engager leurs compétiteurs sur extranat.fr.

Les compétiteurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation course de la LIFN : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les forfaits non déclarés avant le **30 novembre à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ **Droits d'engagements**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course.

■ **Officiels**

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF. Un nageur engagé ne pourra plus être officiel dans la réunion dans laquelle il est engagé.

■ **Récompenses**

Récompenses aux 6 meilleurs nageurs et 6 meilleures nageuses de chaque épreuve individuelle, classés à la table de cotation majorée des coefficients de vieillissements (soit 204 médailles). Les 3 premiers relais aux points seront récompensés.

Championnats interdépartementaux par équipe d'Ile-de-France

(Compétition par équipes départementales)



14 janvier 2024

Les Ulis

Envoi du nombre d'équipes (obligatoire) : 2 janvier 2024

Engagements par FFNEX par mail : 9 janvier 2024

■ **Equipement** : Bassin de 25 mètres

■ Programme

Accueil des clubs et début de modification des équipes

Ouverture des portes

Fin de modification des équipes

Evacuation du bassin

1 ^{ère} partie	2 ^{ème} partie
10 x 50 m NL	100 NL
- Course des remplaçants -	50 Brasse
200 NL	100 Dos
100 Papillon	50 Papillon
50 Dos	100 4N
100 Brasse	4 x 50 4N mixte
50 NL	
*** Pause de 15 minutes ***	*** Remise des récompenses *** (15 minutes après la fin des épreuves)

Le relais 10x50NL est obligatoirement composé de tous les nageurs et nageuses de la même équipe participant aux épreuves individuelles.

Le relais mixte est obligatoirement composé de 2 dames et 2 messieurs.

■ Règlement sportif

Cette compétition est ouverte aux sélections départementales « Maîtres » de nageurs de 25 ans et plus (C1 et plus) présentées par les différents Comité Départementaux d'Ile de France.

Les départements hors Ile-de-France peuvent y participer. La Ligue limite le nombre d'engagements à 40 équipes au total.

Le règlement est le même que pour les Interclubs Maîtres aussi bien sur le programme que sur les classements et l'attribution des points.

Pour être classée, chaque équipe départementale doit être complète au départ de la première épreuve de la compétition et disputer obligatoirement le 10 x 50m NL avec un **minimum de 2 dames et de 2 messieurs**.

■ Droits d'engagements

Cette compétition est gratuite pour les départements d'Ile de France.

■ Officiels

Chaque département devra présenter 1 officiel par équipe jusqu'à 2 équipes engagées et 3 officiels pour 3 équipes et plus. Un nageur engagé ne pourra plus être officiel dans la réunion dans laquelle il est engagé.

■ Engagements

Les Comités Départementaux doivent faire parvenir le nombre d'équipe qu'ils souhaitent engager pour le **2 janvier 2024** par mail à natation@lif-natation.fr

ATTENTION : Les engagements des équipes sont à réaliser en local sous Extranat-Pocket avec un envoi du fichier FFNEX à la ligue par mail pour **le 9 janvier 2024** à natation@lif-natation.fr

■ Classement

Le classement s'établit sur le total des points obtenus par les 3 premières équipes d'un département.

■ Récompenses

Une coupe sera remise au premier comité départemental appartenant à la région d'Ile-de-France. Elle sera remise en jeu chaque année dans les mêmes conditions.

Les trois premières équipes recevront une récompense.

Un comité n'appartenant pas à l'Ile-de-France, engagé sur la compétition, ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins vainqueur du «**Championnat open des Maîtres par équipe des comités départementaux d'Ile-de-France**». Le premier comité francilien sera déclaré champion d'Ile-de-France.

Interclubs des Maîtres d'Ile-de-France

	3-4 février 2024	Viry Châtillon Polytechnique
	Envoi du nombre d'équipes (obligatoire): 11 Janvier 2024 bordereau cliquez ici Parution des poules sur le site internet: 15 Janvier 2024 Fin des engagements sur extranat.fr: Voir site extranat.fr	

■ **Equipement** : Bassin de 25 mètres

■ **Programme**

Accueil des clubs et début de modification des équipes
 Ouverture des portes
 Fin de modification des équipes
 Evacuation du bassin

1 ^{ère} partie	2 ^{ème} partie
10 x 50 m NL <i>- Course des remplaçants -</i> 200 NL 100 Papillon 50 Dos 100 Brasse 50 NL *** Pause de 15 minutes ***	100 NL 50 Brasse 100 Dos 50 Papillon 100 4N 4 x 50 4N mixte *** Remise des récompenses *** (15 minutes après la fin des épreuves)

Le relais 10x50NL est obligatoirement composé de tous les nageurs et nageuses de la même équipe participant aux épreuves individuelles.

Le relais mixte est obligatoirement composé de 2 dames et 2 messieurs.

■ **Règlement sportif**

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de **25 ans et plus** (C1 et plus), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix membres du même club.

Pour être classée, chaque équipe doit être complète au départ de la première épreuve de la compétition et disputer obligatoirement le 10 x 50m NL avec un **minimum de 2 dames et de 2 messieurs**.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe qui ne totalise en revanche aucun point pour l'épreuve concernée (marque de « 0 » point).

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Aucun certificat médical ne sera pris en compte.

Chaque nageur doit être en possession, le jour de la compétition, de sa licence et de sa carte d'identité.

Les compétiteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement accueillant la compétition sous peine de ne pas participer à l'épreuve pour laquelle ils sont engagés.

Les poules sont organisées en tenant compte prioritairement du résultat de la meilleure équipe d'un club classé l'année précédente.

Pour le moins, les équipes 2 à 4 concourent dans la même poule que la meilleure équipe du club. Les autres équipes sont intégrées dans une autre poule en fonction des points obtenus l'année précédente.

Les clubs nouvellement engagés sont intégrés dans la poule la plus faible.

■ Classement

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale, affectée d'un coefficient de rajeunissement déterminé par la FFN.

■ Calcul de points

- **Epreuves individuelles** : les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi: le temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.
- **Relais : 4 x 50 m 4 nages** : Cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients
10x50 m nage libre : Cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par les coefficients

■ Récompenses

Les trois premières équipes au classement général (de la meilleure poule) seront récompensées.

- **Modalités d'engagement** : voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course LIFN.

Les clubs devront fournir le nombre d'équipes qu'ils envisagent d'engager pour le 11 janvier 2024 par mail à natation@lif-natation.fr. Cette étape essentielle permettra de composer les poules.

Les équipes devront être saisies sur extranat.fr avant la fermeture des engagements (voir date sur extranat.fr).

Le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

■ **Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course.

Pour tout forfait d'équipe à compter de la parution des poules sur le site, une amende de 50€ sera appliquée.

■ **Officiels**

1 officiel par club ayant engagé de 1 à 2 équipes et 2 officiels pour plus de 2 équipes engagées. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF. Un nageur engagé ne pourra plus être officiel dans la réunion dans laquelle il est engagé.

Championnats d'été open des Maîtres d'Ile-de-France



25-26 mai 2024

POISSY

VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR

Pour le règlement complet voir la plaquette du Meeting de Poissy

■ Programme

Bassin de 50 mètres sur 6 couloirs avec chronométrage semi-automatique

■ Programme

1 ^{ère} réunion SAMEDI 25 mai OP 9h30	3 ^{ème} réunion DIMANCHE 26 mai OP 7h45
800 NL Dames 400 NL Messieurs 200 Dos Dames et Messieurs 50 Brasse Dames et Messieurs Relais 4x 50 NL Mixtes	800 NL Messieurs 400 NL Dames 50 Papillon Dames et Messieurs 200 Brasse Dames et Messieurs 100 Dos Dames et Messieurs Relais 4x 50 4N Mixtes
2 ^{ème} réunion SAMEDI 25 mai OP 13h30	4 ^{ème} réunion DIMANCHE 26 mai OP 13h30
200 4N Dames et Messieurs 100 NL Dames et Messieurs 50 Dos Dames et Messieurs 200 Papillon Dames et Messieurs 50 NL Dames et Messieurs 100 Brasse Dames et Messieurs Relais 4x 50 NL Dames et Messieurs	400 4N Dames et Messieurs 200 NL Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs

NB : Mixte = 2 dames et 2 messieurs

■ **Règlement sportif**

Le Championnat régional d'Ile de France été se tiendra concomitamment au Meeting des Maîtres de POISSY et conformément aux règles World Aquatics et de la FFN, il n'y aura qu'**un seul départ**.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements. En cas de forte affluence, l'organisation se réserve aussi le droit de modifier les horaires de début de session et de doubler les séries de nage libre des distances égales ou supérieures à 400m.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e)

■ **Modalités d'engagement :**

Les clubs devront engager leurs compétiteurs sur extranat.fr.

Les compétiteurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements seront à payer selon les modalités réglementaires du Meeting de Poissy 2024.

■ **Officiels**

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés, 2 au-delà, et ce pour chaque journée.

■ **Récompenses :**

Des médailles pour la remise des récompenses aux 10 Meilleurs nageurs et 10 Meilleures nageuses de chaque épreuve individuelle, classés à la table de cotation majorée des coefficients de vieillissements. Pour les relais, récompenses aux vainqueurs dans chaque catégorie.

Nos partenaires

